Combien de temps les Français travaillent-ils ?

Éric Heyer, Mathieu Plane et Xavier Timbeau

Quel est le temps de travail des Français ? Répondre à cette question suppose de réaliser des comparaisons internationales sur les heures travaillées. Or celles-ci soulèvent de nombreux problèmes méthodologiques qu'ils convient de garder à l'esprit lors de leur analyse[1]. La grande diversité législative et institutionnelle sur le temps de travail entre les pays, le manque d'homogénéité des concepts, des modes de collecte et des bases de données, la multiplicité des sources et leur non-concordance entre les pays fragilisent les comparaisons dans ce domaine, notamment lorsque celles-ci sont réalisées en dynamique. Ce chapitre propose de revenir rapidement sur les concepts de durée du travail et d'établir une comparaison entre la France et ses voisins pour l'année 2004.

De la durée conventionnelle collective déclarée par les entreprises ….

Depuis l'entrée en vigueur de la législation relative aux 35 heures, la France est le pays où la durée hebdomadaire légale est la plus basse (35 heures en France contre un peu plus de 38 heures chez nos principaux partenaires). Ce constat persiste lorsque l'on tient compte des jours fériés et des congés payés légaux, en ramenant cette durée conventionnelle pour les salariés à temps plein à une base annuelle (tableau 1).

Tableau 1. Durée annuelle conventionnelle ou légale des salariés à temps plein

	FRA	ALL	ESP	ITA	PB	RU	**Moyenne**
Durée hebdomadaire conventionnelle	35	38.2	38.5	38	38.4	36.4	**37.4**
Jours fériés et congés	36	40.3	33	40.3	35.5	33.5	**36.4**
Jours fériés	*11*	*10.5*	*11*	*10.5*	*6*	*9*	***9.7***
Jours de congés	*25*	*29.8*	*22*	*29.8*	*29.5*	*24.5*	***26.8***
Durée annuelle conventionnelle	1568	1679	1748	1672	1724	1649	**1673**
Rang	*6e*	*3e*	*1er*	*4e*	*2e*	*5e*	

Source : Bruyère et alii (2006)[2]

[1] Pour plus de détails, le lecteur pourra se référer à Bruyère et Chagny Bruyère Mireille et Odile Chagny (2002), Comparaisons internationales de durée et de productivité. Une tentative de construction d'un indicateur synthétique de durée du travail », *Document d'étude de la DARES*, n°60, septembre.

[2] Bruyère Mireille, Odile Chagny, Valérie Ulrich et Serge Zilberman (2006), « Comparaisons internationales de la durée du travail pour sept pays en 2004 : la place de la France », *Données sociales – La société française*, pp 363-370.

Selon ce concept, les Français ont travaillé 7 % de moins que leurs voisins italiens ou allemands et 10 % de moins que les hollandais ou les espagnols en 2004. Mais ce concept est bien trop parcellaire pour établir un diagnostic fiable sur les heures travaillées dans les différents pays. Ne prenant en compte que les seuls salariés à temps plein, il ne reflète en effet pas les différences dans le recours au temps partiel dans chaque pays ainsi que des durées de travail différentes dans ce type de contrat.

… à la durée habituelle déclarée par les individus.

Or il se trouve que la France a, à la fois, l'un des taux de recours au temps partiel les plus bas des pays développés (17,3 % contre 23,8 % en moyenne chez ses principaux partenaires[3]) et la durée du travail dans ce type de contrat la plus élevée (23 heures contre 20 heures en moyenne dans les autres pays, cf. tableau 2).

Tableau 2. Durée annuelle habituelle

	FRA	ALL	ESP	ITA	PB	RU	EU	**Moyenne**
Durée hebdomadaire habituelle des salariés à temps plein	38.9	39.8	40.3	39.3	38.8	42.7	42	**40.3**
Rang	*6e*	*4e*	*3e*	*5 e*	*7e*	*1er*	*2e*	
Durée hebdomadaire habituelle des salariés à temps partiel	23	18	19	21	19	19	22	**20**
Rang	*1er*	*7e*	*6e*	*3e*	*4e*	*5e*	*2e*	
Taux d'emploi à temps partiel	17.3	32.7	9.1	12.4	46.2	25.4	16.8	**22.8**
Durée annuelle habituelle tous salariés	1879	1694	1994	1927	1552	1909	2011	**1852**
Rang	*5e*	*6e*	*2e*	*3e*	*7e*	*4e*	*1er*	

Source : DARES, Bruyère et alii (2006).

Contrairement à l'OCDE qui s'appuie sur des concepts et des données hétérogènes - séries des services de comptabilité nationale lorsqu'elles sont disponibles (France, Allemagne, Italie), données d'enquête auprès des entreprises (Espagne, Royaume-Uni) ou des ménages (Etats-Unis)-, la Dares a fait mener une étude méthodologique de calcul d'une durée annuelle habituelle à partir de la source relativement homogène que constituent les *enquêtes communautaires sur les Forces de travail* (FT). Dans cette étude (Bruyère et *alii*, 2006), les auteurs calculent une durée habituelle qui s'applique à une semaine normale sans évènement particulier pour les salariés à temps plein et à temps partiel.

En incluant l'ensemble des heures supplémentaires, qu'elles soient collectives ou individuelles, rémunérées ou imposées sans compensation en argent ou en repos, et en ne prenant pas en compte les jours de congés supplémentaires, la durée habituelle hebdomadaire des salariés à temps plein est supérieure de 3 heures à celle évaluée collectivement par les entreprises. Selon ce concept de durées habituelles plutôt que

[3] Ces pays sont Allemagne, l'Italie, l'Espagne, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et les Etats-Unis.

conventionnelles, la hiérarchie entre les pays se modifie quelque peu. La France n'est plus le pays où l'on travaille le moins : l'Allemagne et les Pays-Bas en raison d'un taux d'emploi à temps partiel très supérieur à la France et d'une durée du travail dans ce type de contrat inférieure ont une durée hebdomadaire habituelle inférieure à celle observée dans l'hexagone (tableau 2).

En tenant compte du temps partiel cette notion de durée hebdomadaire habituelle est plus complète que celle de durée conventionnelle. Cependant elle n'intègre ni les congés annuels, maladies ou maternité, ni les jours fériés ou ni les nouvelles formes d'organisation du temps de travail. C'est la raison pour laquelle la Dares a développé un indicateur de durée annuelle effective. Evalué annuellement et à partir de source relativement homogène, notamment par rapport aux données fournies par l'OCDE, ce concept de durée annuelle effective semble le plus adapté pour mener des comparaisons internationales.

La durée annuelle effective en 2004

L'évaluation se base sur des enquêtes FT trimestrielles en continu. La comparaison pour l'année 2004 indique que la France est dans une situation intermédiaire en ce qui concerne la durée annuelle effective. Proche de celle évaluée pour le Royaume-Uni, elle se distingue de l'Allemagne et surtout des Pays-Bas qui ont une durée du travail faible et de l'Espagne, de l'Italie et des Etats-Unis qui ont une durée plus élevée (cf. tableau 3 et graphique 1).

Lorsque l'on entre dans le détails, on apprend que la France est le pays parmi ceux étudiés qui a le plus recours aux congés maladie et maternité (70 heures par an et par salarié contre 56,5 en moyenne) ainsi qu'aux congés et jours fériés (270 heures par an et par salarié contre 202 en moyenne). Sur ce dernier point, connaissant la durée hebdomadaire pour tous les salariés, il nous est possible de calculer l'équivalent en nombre de jours et de le comparer au nombre légal, répertorié dans le tableau 1. Ce calcul donne des résultats très proche pour la France et l'Allemagne entre le nombre de jours légaux et celui retracé dans les enquêtes. En revanche, pour les autres pays étudiés, cet écart est très important, entre 7 et 20 jours, soit une sous-estimation des jours de congés et jours fériés dans les enquêtes de 20 % au Pays-Bas, 25 % au Royaume-Uni, 30 % en Espagne et 50 % en Italie.

Tableau 3. Durée annuelle effective tous salariés

	FRA	ALL	ESP	ITA	PB	RU	EU
Durée annuelle habituelle tous salariés	1879	1694	1994	1927	1552	1909	2011
Rang	*5e*	*6e*	*2e*	*3e*	*7e*	*4e*	*1er*
Heures non travaillées pour congés et jours fériés	-270	-262	-178	-150	-167	-185	
Heures supplémentaires	10.7	44.8	5.3	16.3	70.5	0.4	
Heures non travaillées pour congés maladie et maternité	-70.1	-43.8	-45.5	-51.5	-61.5	-66.5	
Durée annuelle effective tous salariés	**1531**	**1468**	**1767**	**1715**	**1378**	**1631**	**1869**
Rang	*5e*	*6e*	*2e*	*3e*	*7e*	*4e*	*1er*
Jours de congés et fériés recalculés	37.4	40.3	23.2	20.3	28.0	25.2	
Ecart par rapport au nombre légal	1.4	0.0	-9.8	-20.0	-7.5	-8.3	

Source : Bruyère et *alii* (2006), calculs OFCE.

Différentes explication peuvent être avancée pour expliquer cet écart : soit les salariés dans ces pays travaillent pendant leurs congés, soit une grande majorité de salariés n'est pas sous contrat et ne bénéficie donc pas du même nombre de jours de congés. Il est possible également que ceux-ci soient moins bien appréhendés dans certaines enquêtes pays.

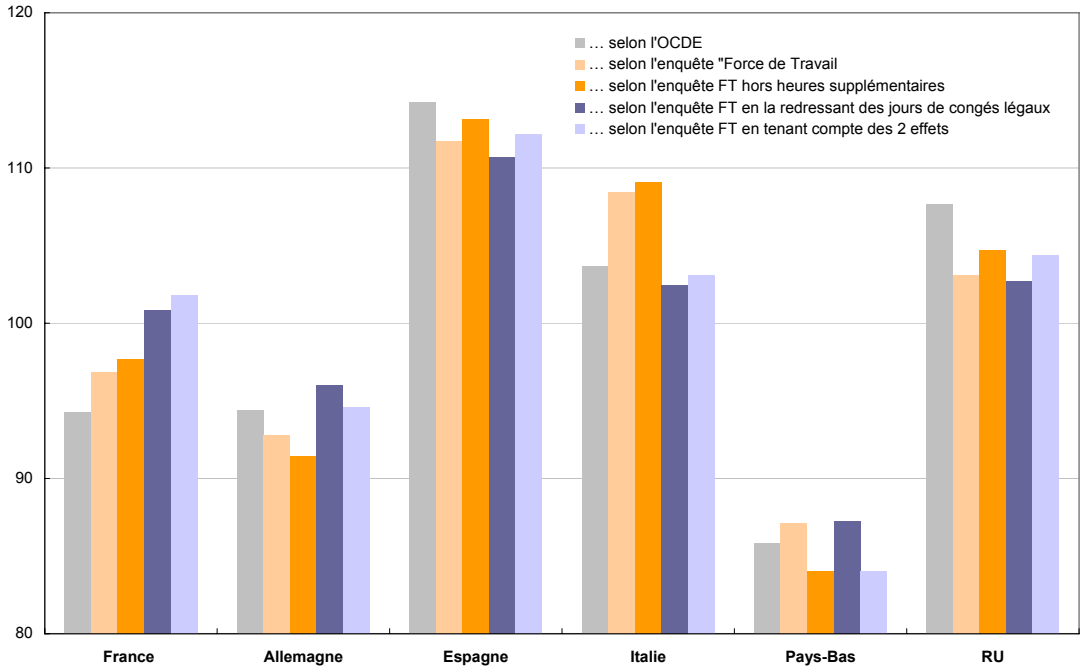
Face à cette incertitude, il est possible de recalculer une durée annuelle effective intégrant un effet des jours de congés et fériés cohérent avec les contraintes institutionnelle. Si l'évaluation de cette nouvelle durée annuelle effective est identique pour la France et l'Allemagne, elle diffère en revanche sensiblement pour les autres pays européens étudiés et notamment l'Italie. La hiérarchie n'est pas bouleversée pour autant avec cette nouvelle mesure mais renforce la position intermédiaire de la France avec une durée annuelle légèrement supérieure à la moyenne des pays étudiés (graphique 1).

De la même manière, l'évaluation des heures supplémentaires dans l'enquête « force de travail » peut apparaître surprenante au regard d'autres sources d'informations dont on dispose par ailleurs. D'après ces enquêtes, les salariés français n'ont utilisé en moyenne que 10,7 heures au cours de l'année 2004. Les Allemands (43,8 heures) et surtout les Hollandais (70,5 heures) seraient les plus utilisateurs des heures supplémentaires alors que les espagnols (5,3 heures) et les Anglais (0,4 heure) ne recourraient quasiment pas à ce type de mesure. Certes le différentiel de conjoncture pourrait expliquer une partie de ces différences. Il n'en reste pas moins que d'autres sources nous indiquent de moindres différences entre ces pays dans le recours aux heures supplémentaires ainsi qu'une hiérarchie différente.

Ainsi, l'Insee évalue par ailleurs à plus 57 heures le volume annuel moyen d'heures supplémentaires par salarié à temps complet effectué au cours de la période 2000-2004 en France. Ramené à l'ensemble des salariés, ce volume s'élève à près 48 heures soit 4,5 fois plus que celui indiqué dans l'enquête.

Graphique 1. Durée annuelle effective…

100 = moyenne des pays étudiés



Source : Bruyère et alii (2006), calculs OFCE.

Par ailleurs, Michon (2005)[4] constate qu'au sein de l'Union européenne, les pays qui ont les plus faibles durées légales ou conventionnelles sont ceux qui utilisent le plus les heures supplémentaires. Si ce constat se retrouve bien dans le cas de l'Espagne, qui a une durée conventionnelle la plus élevée et un nombre faible d'heures supplémentaires, celui-ci est infirmé dans le autres pays. Le Royaume-Uni et la France ont, d'après l'enquête, peu recours aux heures supplémentaires malgré une faible durée conventionnelle. A l'inverse, l'Italie, l'Allemagne et surtout les Pays-Bas auraient fortement recours aux heures supplémentaires malgré une durée conventionnelle élevé. En d'autres termes, au lieu d'atténuer les différences de normes légales ou conventionnelles qui séparent les pays, les pratiques des acteurs sur le terrain, telles qu'elles sont reflétées dans les enquêtes, semblent au contraire les accentuer.

Pour ces différentes raisons, il peut être préférable de ne pas tenir compte des différences d'heures supplémentaires issues de l'enquête dans les comparaisons internationales de durées de travail effectives. Dans ce cas là, la situation intermédiaire de la France en matière de temps se renforce encore (graphique 1).

[4] Michon François (2005), « Longues durées du travail, temps flexibles, temps contraints. Les nouveaux enjeux du temps de travail », *Revue de l'IRES*, n° 49.

La durée effective tout au long de la vie

Le déplacement d'une référence hebdomadaire vers une référence annuelle permet de construire un concept de durée du travail plus adapté pour mener des comparaisons internationales (cf. Bruyère et alii, 2006). Il est possible toutefois d'élargir encore cette référence pour tenir compte des taux d'activité et de l'âge légal de départ à la retraite dans chaque pays. Ainsi, comme l'illustre partiellement le tableau 4, l'âge légal de départ à la retraite comme celui effectif de sortie de la population diffère sensiblement entre les pays (OCDE, 2005[5]).

Tableau 4. Age légal de retraite et âge effectif de sortie de la population (97-02)

	Hommes		Femmes	
	Effectif	Légal	Effectif	Légal
France	59,3	60	59,4	60
Allemagne	60,9	65	60,2	65
Pays-Bas	61,0	65	58,8	65
Italie	61,1	65	60,3	60
Espagne	61,3	65	61,2	65
Royaume-Uni	63,1	65	61,2	60
Etats-Unis	65	65	62,6	65
Union Européenne	**61,8**	**63,5**	**60,8**	**63,2**

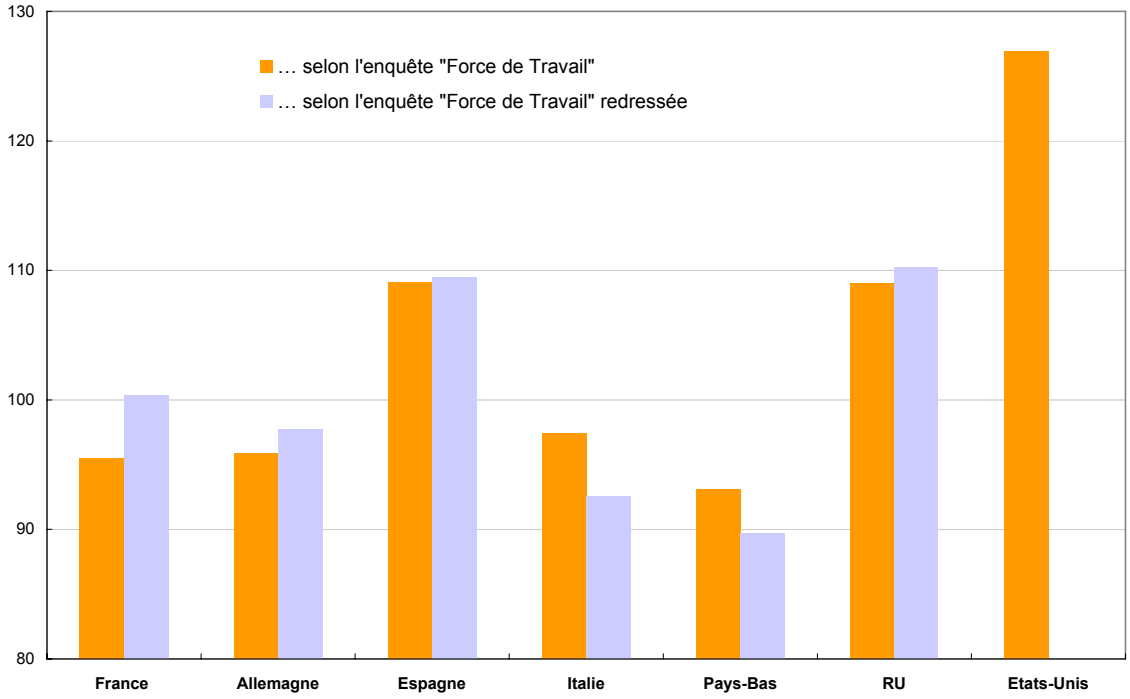
Note : L'âge moyen effectif de sortie de la population est basé sur une comparaison, sur une période de 5 ans, des taux d'activité des groupes successifs d'actifs âgés de 40 ans et plus.
Source : Estimations OCDE à partir des enquêtes nationales et Européennes de la population active.

De la même manière, les taux d'activité chez les 15-64 ans sont différents : faibles en Italie (63,4 % en 2004), en Espagne (68,9 %) et en France (69,6 %), ces taux sont supérieurs en Allemagne (72,9 %) et surtout au Royaume-Uni (74,6 %), au Pays-Bas (75,4 %) et aux Etats-Unis (75,8 %). Si l'on corrige l'évaluation des durée annuelles effectives par ces taux d'activité, on obtient une mesure de la durée effective tout au long de la vie (graphique 2).

[5] OCDE (2005), « Ageing and employment policies ».

Graphique 2. Durée effective tout au long de la vie…

100 = moyenne des pays européens étudiés



Sources : DARES, OCDE, calculs OFCE.

Ce calcul nous indique que, compte tenu des taux d'activité et de la durée annuelle effective observés en 2004, les salariés aux Etats-Unis travaillent 27 % de plus que la moyenne des pays européens étudiés. Les salariés espagnols et anglais travaillent quant à eux 9 % de plus que la moyenne, les Italiens 3 % de moins, les français et les allemands 4 % de moins. Les hollandais auraient quant à eux une durée tout au long de leur vie inférieure à 7 % à la moyenne des ses principaux partenaires (graphique 2).

Cette hiérarchie est quelque peu différente si l'on retient l'évaluation de la durée annuelle redressée des congés et jours fériés légaux. Dans ces conditions, les Français seraient dans la moyenne tandis que les Italiens et les hollandais travailleraient respectivement 7 % et 10 % de moins que la moyenne (graphique 2). Avec l'entrée en vigueur de la législation relative aux 35 heures, la France est le pays où la durée hebdomadaire légale est la plus basse. Mais, si l'on tient compte des différences de recours au temps partiel, des durées de travail dans ce type de contrat, des congés maladie, maternité, des jours fériés et des heures supplémentaires, la France se trouve en réalité dans une situation intermédiaire avec une durée du travail inférieure à celle effective aux Etats-Unis, en Espagne et en Italie, proche de celle au Royaume Uni et supérieure à celle en vigueur en Allemagne et au Pays-Bas. Ce constat se retrouve lorsque l'on prend en compte les taux d'activité en calculant une durée du travail tout au long de la vie.